

Séance du 13 mars 2018

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : projet d'établissement

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle 419 – 4^{ème} étage sur le site universitaire « La Forêt » de CAMBRAI, le mardi 13 mars 2018 à 14 H 00, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu la délibération 2017-42 du Conseil d'Administration du 07 décembre 2017 relative aux statuts de l'université ;

Monsieur le Président propose aux membres différentes modifications au projet d'établissement notamment :

- Structuration de l'Université Polytechnique Hauts de France
- Rapprochement de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes
- Projet de demande de création d'un Institut de Formation aux Métiers de la Santé et du Sport.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modifications apportées au projet d'établissement selon le document annexé à la présente délibération.

Fait à Valenciennes, le 15 mars 2018
Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : 29 03 2018

**Projet d'établissement Université Polytechnique Hauts-de-France
Points soumis au vote du CA du 13 mars 2018**

Depuis la délibération 2017-01 du CA du 28 Février 2017, le projet de l'établissement a avancé et évolué. Les contextes régionaux et nationaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont également évolués.

Ce texte présente, d'une part, les évolutions par rapport à la délibération précitée et d'autre part les points sur lesquels l'avis du conseil d'administration est sollicité.

1. La structuration de l'Université Polytechnique Hauts de France en deux pôles fortement interconnectés : le pôle Humanités et le pôle Sciences et Technologies est en cours.

La structuration des laboratoires dans ces deux pôles est en cours de co-construction.

La définition des formations du domaine Sciences et Technologies, hors IUT, dans le cadre de l'INSA Hauts-de-France a fortement progressée. Les avancées notables sont à la fois pour le contexte réglementaire - législatif et pour la conception de l'offre de formation.

- L'article 28 de la loi « Pour un État au Service d'une Société de Confiance » adopté par l'assemblée nationale et actuellement en discussion publique au sénat (du 13 au 20 mars) autorisera le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures permettant d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs regroupements. En particulier, cela permettra d'avoir un INSA EPSCP dans un établissement (l'UPHF) lui-même EPSCP. Il est actuellement prévu un décret de création simultanée de l'UPHF en tant qu'établissement expérimentant une nouvelle forme de regroupement et de l'INSA HdF en tant qu'INSA dérogatoire, EPSCP membre de l'UPHF.
- La conception de l'offre de formation de l'INSA HdF est menée par les collègues des trois composantes actuelles : FSMS, ENSIAME et ISTV. Cette offre prévisionnelle a été présentée au Président et à la Vice-Présidente de la CTI en présence de la DGESIP le 06 mars 2018.

La structuration des formations du domaine humanités, hors IUT, se fera au sein du « pôle humanités ». Cette structuration est infléchie et en cours de réflexion, ceci est notamment lié à la perspective d'intégration de l'ESAD au sein de l'université. Un groupe de travail a été mis en place début février pour faire avancer cette structuration.

2. Le rapprochement de l'école supérieure d'art et de design (ESAD). Une lettre d'intention entre le Président du CA de l'ESAD et le Président de l'UPHF (confère document joint) a été signée. L'objectif est d'intégrer l'ESAD, qui est un établissement public de coopération culturelle, au sein de l'UPHF qui est un EPSCP. Ceci s'inscrivant dans le cadre de l'article 28 de la loi cité plus haut.

3. Projet de demande de création d'un Institut de Formation aux métiers de la Santé et du Sport au sein de l'UPHF
Ce projet est dans un état très préliminaire, il émerge grâce à une évolution nationale (mission du 1 septembre 2017 de Stéphane Le Bouler chargé de la mission sur l'universitarisation des formations paramédicales). Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre Hospitalier de Valenciennes, notamment avec l'IFSI de Valenciennes, l'UPHF étudie la faisabilité d'être un établissement d'expérimentation de l'intégration d'un IFSI au sein d'une université. Il s'agirait de faire reconnaître un statut dérogatoire expérimental pour un domaine SANTE au sein de l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) afin de pouvoir accueillir des formations paramédicales au sein de l'UPHF et décerner leurs diplômes. Ce projet s'appuie sur l'une des conclusions du rapport IGAS N° 2016-123R préconisant une mutualisation à une échelle plus pertinente rapprochant les instituts de formation adossés à une Université. Il est également en cohérence avec la stratégie de transformation du système de santé présenté par le premier ministre le 13 février 2018. Ce projet bénéficie par ailleurs du rapprochement de l'UPHF et du Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV), concrétisé par un accord cadre qui sera signé prochainement.